



**Procès-Verbal de la 1^{ère} réunion
du CSE Central du 04/10/2019**

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Martial DUTAILLY, Directeur Général
Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines
Hélène SETTI, Assistante Direction Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Laurent BARTOS, CFDT, Asnières
Marietou DIALLO, Aulnay,
Anne-Marie FERREIRA, CFDT, Montrouge
Cédrick FIMIEZ, Aulnay
Stéphanie KAUS, CFDT, Rhône Alpes FIE
Sylvain LANDAU, CFDT, Sartrouville
Christine LORET, CFDT, Sartrouville
Assa SOUMARE, CFDT, Paris
Imène ZEBAIR, Aulnay

Représentants Syndicaux :

Mohamed FAKHRI, CFDT, Sartrouville
Nathalie MADEIRA CAIADO, CGT, Sartrouville

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires :

Delya EL ASRI, Aulnay
Jocelyn LOHOU, CFDT, Paca
Florence PETIT, CFDT, Petite Enfance

ORDRE DU JOUR

POINT 1 – Introduction Martial DUTAILLY

- 1) La présentation de l'Instance
- 2) La présidence du CSE Central IFAC

POINT 2 - Fonctionnement du CSE Central

- 1) La constitution du bureau
- 2) Les subventions
- 3) Les modalités pratiques de fonctionnement

POINT 3 – Commissions

- 1) Présentation de la Commission Economique et désignation de ses membres
- 2) Présentation de la Commission Formation, Handicap & GPEC et désignation de ses membres
- 3) Présentation de la Commission Egalité Professionnelle et désignation de ses membres
- 4) Présentation de la Commission Aide au logement et désignation de ses membres
- 5) Présentation de la Commission ASC et désignation de ses membres

POINT 4 – Calendrier des Réunions 2020

POINT 5 – Représentants au Conseil d'Administration

Documents remis aux membres présents :

- ❖ *Mémo CSE Central*
- ❖ *Mémo COMMISSIONS*

La séance est ouverte à 10h00 en salle Condorcet.

POINT 1 – Introduction Martial DUTAILLY

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres en présence et félicité les représentant(e)s des salarié(e)s pour leur élection au CSE Central, Martial DUTAILLY, rappelle la nouvelle structuration des relations sociales mises en place au sein de l'UES.

Les nouvelles Instances se composent d'un CSE d'établissement pour IFAC, d'un second pour IFAC 92 complété d'un CSE Central, dont les membres sont issus des deux précédentes Instances. Cette nouvelle organisation du dialogue social entend répondre aux besoins de l'Association et au souhait de la Direction d'une représentation nationale des effectifs. Martial DUTAILLY souligne l'importance d'un dialogue social inscrit équitablement sur l'ensemble des sites.

Martial DUTAILLY précise que l'objet de cette réunion est la désignation des membres du bureau du CSE Central et des membres des différentes Commissions. Elle doit également présenter les modalités de fonctionnement ainsi que le rôle des élus. Ceux-ci ont la charge de la commission des ASC dont le budget est conséquent. Ils ont un rôle important en matière de protection des personnels et sur les sujets portants sur l'évolution et l'adaptation de l'Association à son environnement. Leurs missions tourneront principalement autour de l'Humain : Egalité Femme/Homme, Handicap, Formation, GPEC, Aide au Logement ainsi que sur les données économiques et financières.

Un tour de table est réalisé permettant à chacun(e) de se présenter.

Martial DUTAILLY présente la présidence pour les réunions du CSE Central :
Il sera le Président de l'Instance et sera assisté par Didier SINTES Directeur RH, Caroline GRUET Responsable RH et Hélène SETTI Assistante Direction RH.

POINT 2 - Fonctionnement du CSE Central

Didier SINTES présente le rôle et les modalités de fonctionnement du CSE Central.

Les attributions du CSE

Le CSE central dispose des mêmes prérogatives que les CSE d'établissement mais il intervient « en priorité » des instances locales si :

- ❖ Les projets ou mesures décidées au sein de l'UES sont communes aux deux établissements distincts : aménagement important, introduction de nouvelles technologies.
- ❖ Les projets et consultations récurrentes décidés au niveau de l'UES IFAC présente d'éventuelles mesures dont le périmètre de mise en œuvre n'est pas encore défini.

Le CSE Central est également informé et consulté en matière économique et financière, ainsi que sur les situations relevant de ses compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).

Le recours aux expertises⁴

Le CSE peut recourir à des expertises qui sont principalement financées par l'employeur :

- ❖ A 100% dans le cadre des consultations annuelles récurrentes, un licenciement collectif pour motif économique ou un risque grave.
- ❖ A 80% dans le cadre des consultations liées aux orientations stratégiques, aux opérations de concentration d'activité, d'offres ou de projets modifiant les conditions de travail.

Les expertises portant sur d'autres thématiques sont financées par le CSE.

Les modalités pratiques de fonctionnement

Didier SINTES annonce que les modalités de fonctionnement seront formalisées dans le règlement intérieur de l'instance, dans une prochaine réunion, et que celui-ci reprendra les dispositions de l'accord de mise en place des CSE au sein de l'UES IFAC.

Les convocations sont réalisées par voie électronique. A cet effet, comme pour les CSE d'établissement, des adresses mail « IRP » ont été créées pour tous les membres. Les identifiants et mots de passe temporaires sont transmis aux présents et envoyés par courrier aux absents. Une adresse mail « générique » a également été mise en place pour permettre aux salarié(e)s de contacter les membres de l'Instance : csecentral@irp.ifac.asso.fr

L'instance se réunit en session ordinaire trois fois par an. Seuls les titulaires assistent aux réunions. Les suppléants n'y participent que pour remplacer un titulaire absent. Le temps passé en réunion ordinaire n'est pas imputé au crédit d'heure.

Les titulaires ne bénéficient pas de crédit d'heure⁵ supplémentaire à celui que leur a attribué leur mandat. Toutefois, sous conditions, ces heures peuvent être réparties entre membres du CSE. Elles peuvent également être reportées dans la limite des dispositions fixées par le législateur.

Un bon de délégation est mis en place pour faciliter le suivi des heures qui sera formalisé par une annexe au bulletin de paie. Il a vocation à informer de son absence son responsable opérationnel en respectant, dans la mesure du possible, un délai de prévenance de 48h. Le circuit d'information reste à préciser. Les destinataires de l'information seront les responsables opérationnels, les gestionnaires de paie (via les EDS), les Responsables RH et Caroline GRUET. Les membres en présence suggèrent que ce bon de délégation soit dématérialisé pour simplifier et fluidifier la circulation de l'information.

Un mémo concernant les frais de déplacement est en cours de rédaction. Une note de frais est disponible et a été distribuée lors des premières réunions des CSE d'établissement.

La BDES - Base de Données Economiques et Sociales

La BDES rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de l'Association. Pour permettre aux membres du CSE et aux Délégués Syndicaux d'y accéder à tout moment, la BDES sera disponible sur un espace office 365, actuellement en construction, pour l'accueillir dans des conditions optimums de sécurité.

⁴ Voir Mémo EXPERTISE

⁵ Voir Mémo CREDIT D'HEURES & HEURES DE DELEGATION

POINT 3 – Commissions⁶

Didier SINTES liste les 5 commissions rattachées au CSE Central pour lesquelles un vote est nécessaire pour en désigner les membres. Avec l'accord des membres en présence, le vote se déroule à main levée dans l'hypothèse d'une candidature unique et par bulletin secret dans le cas de candidatures multiples. Pour les 5 commissions, le temps passé en réunion avec l'employeur est considéré comme du temps de travail effectif dans la limite de 30h par an.

La Commission Economique

La commission économique est chargée d'étudier les documents économiques et financiers recueillis par le CSE et toute question que ce dernier lui soumet.

Elle est présidée par l'employeur et est composée de 4 membres, titulaires ou suppléants, dont 1 cadre. Elle se réunit 2 fois par an.

Sont élu(e)s à la Commission Economique à l'unanimité (9 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention) :

Marietou DIALLO Cédric FIMIEZ Sylvain LANDAU Cherazede MANTE-CHABBI

La Commission Formation, Handicap & GPEC

La commission formation, handicap et GPEC est présidée par l'employeur et est composée de 3 membres, titulaires ou suppléants. Elle se réunit 2 fois par an et est chargée de :

- ❖ Préparer les délibérations du CSE Central dans le cadre de sa consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi dans les domaines qui relèvent de la formation,
- ❖ D'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à leur information dans ce domaine,
- ❖ D'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi, le travail des jeunes, l'emploi et le travail des salariés porteurs de handicap,
- ❖ De gérer et d'attribuer les fonds récoltés au titre de la démarche « arrondi solidaire » en fonction des projets qui lui seront soumis par les salariés porteurs de handicap. La commission n'a pas vocation à se substituer à l'employeur en matière d'obligation légales auprès de l'AGEFIPH. Le fond s'élève à 15 K€.
- ❖ D'étudier tous les points relatifs à la GPEC.

Sont élu(e)s à la Commission Formation, Handicap & GPEC à l'unanimité (9 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention):

Sylvain LANDAU Christine LORET Assa SOUMARE

La Commission Egalité Professionnelle

La commission égalité professionnelle est chargée de préparer les délibérations au CSE Central sur le rapport de situation comparée remis annuellement par l'employeur.

Elle est présidée par l'employeur et est composée de 4 membres, 2 femmes + 2 hommes parmi les titulaires ou suppléants. Elle se réunit 2 fois par an.

Sont élu(e)s à la Commission Egalité Professionnelle à l'unanimité (9 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention):

Laurent BARTOS Marietou DIALLO Anne-Marie FERREIRA Cédric FIMIEZ

⁶ Voir Mémo COMMISSIONS

